

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, le Conseil Municipal de MONTLIVAUT, dûment convoqué, s'est réuni, à vingt heures, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Juillet 2021

Nombre de conseillers : **En exercice : 15**

Présents : 12

Votants : 15

Présents : MM. Gérard CHAUVEAU, Pascal MAUNY, Fabienne GENDRIER, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPIILLARD, Dominique NEAU, Julia NIVARD, David LERIBLE, Yannick CABOURG, Gaëlle MOUGEL, Stéphanie CHAUVEAU, Anne-Line STEPIEN.

Excusés : Mmes Magali MANSO, Sophie KREZEL, Me Philippe PLESSIS.

Pouvoirs : Mme M. MANSO à Mme Anne-Line STEPIEN, Mme Sophie KREZEL à Mr Dominique NEAU et Mr Philippe PLESSIS à Mr Sylvain ROUPIILLARD

Madame Fabienne GENDRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 26 Avril 2021.

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l'Accueil de loisirs collectif

Approbation du marché

Monsieur le Maire rappelle que la convention de fourniture de repas expire au 31 Août prochain et qu'un appel d'offres a été lancé pour un marché renouvelable annuellement du 1^{er} septembre au 31 Août, par tacite reconduction dans la limite de trois années scolaires et donne connaissance de l'analyse des offres.

Deux sociétés ont répondu à la consultation : CONVIVIO de Chambray-lès-Tours (37) et RESTORIA d'Angers (49)

Après avoir pris connaissance des différents éléments du dossier et invité à se prononcer, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la Sté CONVIVIO, dont le marché annuel s'établit sur une base de 18 000 repas annuel avec option d'un personnel complémentaire

Festilésime 41 – Année 2022

Le Conseil Municipal décide :

- de s'inscrire au programme de 2022, en sollicitant une subvention auprès du Conseil Départemental du 41
- de retenir la pièce de théâtre « Don Quichotte »
- de fixer les tarifs d'entrée à :
Adultes et enfants de + 12 ans : 8€ Enfants de 5 ans à 11 ans : 4 € enfants -5 ans : gratuit

Budget

CFA41 – Demande de subvention

Après avoir pris connaissance de la demande subvention, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'attribuer une subvention de 560 € pour soutien à l'apprentissage, 7 jeunes de Montlivault bénéficiant de cette formation.

Décision modificative

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suite à la précédente décision, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'apporter la décision modificative budgétaire en conséquence

Personnel

ALSH – Création d'un emploi contractuel à temps non complet et à durée déterminée

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et compte tenu de l'accroissement des effectifs, Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel à temps non-complet et à durée déterminée, au sein de l'ALSH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

AFFAIRES DIVERSES

Ecoles – Rythmes scolaires –

Renouvellement de dérogation à l'organisation scolaire

Un avis favorable a été donné pour les trois prochaines années scolaires.

Sous réserve des consignes gouvernementales :

Marché Nocturne

Samedi 07 Août - Parking de la Salle des Fêtes

Course cycliste « Powerade »

Samedi 11 Septembre

Journée du patrimoine

Dimanche 19 Septembre

Le Maire,
G. CHAUVEAU